



# **S**yndicat National **P**énitentiaire des **S**urveillant(e)s Et Surveillant(e)s brigadiers



Monsieur MASSIP Jérôme  
Secrétaire Général National  
Du Syndicat Pénitentiaire  
Des Surveillants Non Gradés  
06-62-11-39-93  
[spsnongrades@hotmail.com](mailto:spsnongrades@hotmail.com)

Seysse, le 27 juillet 2020

## **LETTRE OUVERTE**

À

Monsieur DUPOND-MORETTI Eric  
Garde des Sceaux,  
Ministre de la Justice  
13, place Vendôme  
75042 PARIS Cedex 01

Monsieur le Ministre de la Justice,

Notre organisation syndicale très soucieuse des conditions de travail des Surveillant(e)s Pénitentiaires, qu'elle représente exclusivement, est très attentive à vos déclarations depuis votre nomination à la tête de notre ministère.

Le 20 juillet dernier, devant une Commission des Lois de l'Assemblée Nationale, vous êtes revenus sur tous les grands thèmes de la Justice qui vous sont chers, à commencer par la prison, sur le terrain de laquelle, vous affirmez être un "droit-de-l'homme" mais n'étant "pas laxiste".

Bien entendu, notre syndicat est comme vous, très attaché aux Droits de l'homme. Quant à l'allégation "pas laxiste", nous ne savons pas si elle tient de la politique pénale, ou bien si elle a un rapport plus direct à la politique pénitentiaire.

En effet, entre les peines infligées par les tribunaux, et les règles de vie en prison, nous sommes là, devant deux sujets qu'il faut bien distinguer. Il serait en tout cas contradictoire d'être ferme dans les tribunaux, pour adopter un fonctionnement très laxiste à l'endroit de la prison.

Cela dit, en tant que professionnels aguerris à la "cursive" de nos établissements, nous sommes donc "bien placés" pour savoir comme vous, que le taux d'occupation de ces derniers dépend de la politique pénale, laquelle a de fortes incidences autant sur les conditions de vie de nos pensionnaires que sur les conditions de travail des "soldats" de la prison.

Les conditions de vie des détenus, et les conditions de travail des Surveillant(e)s pénitentiaires, ne revêtent pas qu'un aspect matériel. Elles recouvrent aussi un côté moral exacerbé. Nous ne rentrerons pas ici dans tous les détails des conflits qui pour un oui ou pour un non !... perturbent la vie carcérale. Ils sont légions.

Monsieur le Ministre, cela pour vous dire, que nous sommes très inquiets sur votre perception du rôle des Surveillant(e)s Pénitentiaires, quand vous mettez aussitôt en avant votre volonté de voir *«les surveillants remplir leur rôle éducatif et leur travail de réinsertion»*.

La prison est un milieu que vous avez côtoyé dans le cadre de votre profession d'avocat. Vous n'en connaissez certainement pas toutes les facettes et les contradictions qui la régisse. Aussi, nous espérons, qu'aucun à priori sur les Surveillant(e)s Pénitentiaires ne vienne faire obstacle à ce que ces professionnels, agents de l'ETAT, attendent de leur Ministre : De la considération, de la reconnaissance, et une évolution de leur mission adaptée au phénomène de violence qui gangrène nos établissements depuis une vingtaine d'année, une mission claire et sans ambiguïté.

Il n'y a pas d'autre solution que celle d'être ferme dans l'application des règlements de la prison, afin d'éviter les conflits. C'est important pour garantir la sécurité de tous.

On ne peut accepter que les détenus se délectent du laisser-aller ambiant pour prendre l'ascendant sur les agents. On ne peut abandonner les Surveillant(e)s à leur pouvoir discrétionnaire pour acheter la paix. C'est extrêmement dangereux et nocif à bien des égards.

Les Surveillant(e)s Pénitentiaires sont des êtres humains qui ont la responsabilité de tenir "à l'écart" de la société, des êtres humains. Autant dire, qu'ils sont là aussi les mieux placés pour connaître la souffrance humaine et les effets de l'enfermement. Dans ce contexte, à l'appui d'autres professionnels qui œuvrent plus précisément à la réinsertion des personnes placées sous-main de Justice, les Surveillant(e)s pénitentiaires ont, eux, une mission dont personne ne pourra nier qu'elle est avant tout d'ordre sécuritaire.

La sécurité dans une prison ne doit pas être un sujet tabou. Nécessairement, lorsqu'elle est assurée, tant par les moyens actifs que passifs, elle protège autant les détenus que tous les acteurs qui interviennent. La sécurité joue donc un rôle primordial pour la sérénité du milieu carcéral, et ce, pour favoriser une bonne insertion des personnes détenues dans notre société.

Il est donc évident qu'en premier lieu, l'Administration Pénitentiaire a le devoir de soumettre les détenus aux règles de la prison, sans quoi rien n'est possible.

Respecter les règles instituées dans une société, c'est au minimum pouvoir faire respecter celles qui sont érigées dans ses derniers remparts.

Or, aujourd'hui, nous sommes très loin de cette représentation de la prison. À cause d'un fonctionnement permissif et très laxiste..., dont on se demande s'il n'est pas voulu en plus haut lieu, depuis de nombreuses années, par ceux qui sont déconnectés de la réalité, elle est devenue un milieu violent.

Les Surveillant(e)s Pénitentiaires ne supportent plus cette violence. Ils ne comprennent pas pourquoi ils sont maintenus dans un fonctionnement schizophrénique, fait d'injonctions paradoxales qui les rendent coupables de quoi qu'il fassent.

Chiffres à l'appui, les Surveillant(e)s subissent des agressions à tour de bras, en raison du laisser-aller d'une administration plus préoccupée à réformer dans le domaine des perspectives de carrières négociées par des arrivistes, qu'à mettre un terme au fléau des agressions dont les Surveillant(e)s sont les premières victimes.

De plus, ils sont toujours les laissés pour compte des réformes statutaires, quand ils constatent depuis une quinzaine d'années, que le fossé de rémunération qui se creuse avec leurs supérieurs hiérarchiques, est sur le point de devenir un gouffre.

Cette situation est d'autant plus inacceptable qu'elle favorise l'immobilisme d'une administration dont l'intérêt premier est celui d'avoir la mainmise sur les Surveillant(e)s Pénitentiaires afin de mieux les museler.

Pour conclure, nous espérons vous avoir un tant soit peu éclairé sur la situation, et nous nous mettons à votre disposition pour approfondir la grande question Pénitentiaire.

Veillez croire, Monsieur le Ministre, en nos sentiments distingués.

Jérôme MASSIP



Centre Pénitentiaire de SEYSSES rue Danielle CASANOVA - BP 85 31603 MURET